



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

justice : personnel

Question écrite n° 44638

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le garde des sceaux, ministre de la justice, de lui fournir des indications sur les révocations de fonctionnaires dans ses services. Il souhaite savoir, pour les années 2002 et 2003, le nombre de fonctionnaires qui ont été licenciés ou révoqués, pour faute grave et pour insuffisance professionnelle, en distinguant les fonctionnaires stagiaires et les fonctionnaires titulaires. Il souhaite également savoir quel pourcentage représentent ces départs, par rapport à l'ensemble des agents de son ministère.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que le nombre de fonctionnaires titulaires et stagiaires licenciés ou révoqués au cours des années 2002 et 2003 ainsi que leur part en pourcentage par rapport à l'ensemble des agents du ministère s'établissent comme suit :

Années	FONCTIONNAIRES TITULAIRES			FONCTIONNAIRES STAGIAIRES		
	Révocation	Licenciement pour insuffisance professionnelle	% de fonctionnaires titulaires révoqués ou licenciés par rapport à l'ensemble des agents du ministère*	Exclusion définitive de service	Licenciement pour insuffisance professionnelle	% de fonctionnaires stagiaires révoqués ou licenciés par rapport à l'ensemble des agents du ministère*
2002	10	1	0,016	0	0	0
2003	14	0	0,020	1	6	0,010

* Effectifs du ministère de la justice :
- en 2002 = 67 173 agents (dont 7 523 magistrats) ;
- en 2003 = 69 139 agents (dont 7 344 magistrats).

Il convient enfin d'ajouter que, s'agissant des magistrats titulaires, un en 2002 et deux en 2003 ont fait l'objet d'une révocation.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44638

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 juillet 2004, page 5652

Réponse publiée le : 21 septembre 2004, page 7396